



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 63242

Texte de la question

M Jacques Godfrain appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les conditions dans lesquelles les vétérinaires inspecteurs, inspecteurs des installations classées, exercent leurs fonctions. Les intéressés remplissent leurs missions avec conscience, dynamisme et compétence, mais ils se plaignent de l'insuffisance des effectifs, tant en personnel administratif que technique, et de l'absence de moyens matériels de fonctionnement (véhicules, téléphone, bureautique, etc). Par ailleurs, la reorganisation de l'inspection des installations classées dans les départements (circulaire du 10 mai 1991) qui implique et responsabilise davantage les agents du service vétérinaire, et l'intégration des élevages bovins laitiers et allaitants dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aggravent particulièrement la situation existante. Il lui demande les mesures qu'elle envisage de prendre, en particulier dans le cadre du projet de loi de finances pour 1993, tant sur le plan des effectifs que sur celui des moyens de fonctionnement, afin que les agents des services vétérinaires, inspecteurs des installations classées, puissent accomplir leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances 1993 a l'Assemblée nationale vous avez fait part au ministre de l'environnement de la situation des vétérinaires inspecteurs du ministère de l'agriculture. Ces personnels bien qu'assurant l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement relèvent pour leur gestion et leur rattachement budgétaire du ministère de l'agriculture. M François Gerster, président du syndicat des vétérinaires inspecteurs, a été reçu accompagné d'une délégation au cabinet l'été dernier. A cette occasion il a pu exposer l'ensemble des préoccupations de ses mandants notamment celle qui a trait à leur indemnisation quand ils effectuent des missions relevant de l'environnement. La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale devrait pouvoir leur donner satisfaction sur ce dernier point.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63242

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1992, page 4871